

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**  
**Examen et vote  
des subventions  
aux associations  
Exercice 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du 11 mars 2022**

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 21

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
4 mars 2022

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
24 mars 2022

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Publié le .....  
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Étaient présents :** MM. Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

**Étaient représentés :** M. Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président (Laurent TOIRON), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Benoit VALARIER), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), Mme Patricia ROUSSON (François ROBIN) Conseillers Communautaires.

**Étaient absents :** MM. Laurent SUAU Président, Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

*Conformément à l'état joint en annexe, les élus figurant au sein de la case « membres n'ayant pas pris part au vote » n'ont effectivement pas pris part au vote lors de l'attribution de la subvention correspondante.*

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président a ouvert la séance.

Monsieur Vincent MARTIN Conseiller Communautaire expose :

Proposition est faite **d'EXAMINER** et **d'ATTRIBUER** les subventions aux associations conformément à l'état joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 18 mars 2022  
Le Président,  
Laurent SUAU